

Compte rendu de la réunion ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2022 à 18 heures 30

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 12

Nombre de pouvoir : 0

Date de la convocation : 21/06/2022

Présents : Laetitia BAILLE, Arlette BERNARD, Etienne BILLET, Patricia CHMARA, Philippe DAVIDIAN, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Rémy GUILLOT, Francine HINSCHBERGER, Dominique MARTIN (présent à partir de 18 heures 40), Yoann MAUPPIN, Sandrine TARION (présente à partir de 18 heures 55), Nelly THOMASSIN.

Excusé : Charles-Edouard OLIVETTI.

Absent : Alexandre ROUSSET.

Secrétaire de séance : Rémy GUILLOT.

-+--+

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Madame Laurence BOUCQUIN, conseillère municipale, pour des raisons personnelles.

Approbation du procès-verbal des séances du 18 mai 2022 et du 25 mai 2022

Le procès-verbal des séances du 18 mai 2022 et du 25 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ecole : remplacement d'une ATSEM à la rentrée de septembre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 votants), donne son accord pour le recrutement de Madame Angélique ROUSSET du 30 août 2022 au 02 décembre 2022 pour le remplacement de Madame Amélie CARTILLIER pendant son congé de maternité.

Travaux de voirie 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 votants), retient la proposition de l'entreprise EIFFAGE concernant les travaux de voirie à réaliser en 2022 d'un montant de 38 730,48 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

Travaux au restaurant scolaire

Monsieur Philippe DAVIDIAN, adjoint en charge des affaires scolaires, fait part au Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise CHAMBARD pour l'isolation phonique du réfectoire du restaurant scolaire.

L'entreprise CHAMBARD n'ayant pas remis de devis, ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Un devis sera demandé pour la réfection de la peinture du réfectoire.

Une rencontre sera organisée avec l'association Les Francas le 18 juillet pour améliorer les conditions d'accueil des élèves pendant la pause méridienne.

Compte rendu du conseil communautaire du 31 mai 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du 31 mai 2022 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Compte rendu des commissions

◆ Urbanisme, aménagement du territoire :

La commission se réunira le 06 juillet pour contrôler la conformité de travaux.

Plusieurs demandes de déclaration préalable ont été déposées dernièrement dont trois pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

L'entreprise EIFFAGE a transmis les devis pour l'installation d'un système de vidéo protection ; la commission se réunira en présence de l'entreprise pour les étudier.

◆ **Voirie, espaces publics :**

L'installation de coussins lyonnais est envisagée aux Rivaux sur la route départementale 17b afin de réduire la vitesse des véhicules. La modification de la priorité des chemins donnant sur la RD17b n'est pas possible car celle-ci doit rester prioritaire.

Le point est fait sur les travaux d'aménagement de l'espace de loisirs qui restent à faire :

- L'enrobé sera fait le 1^{er} juillet.

- Les candélabres seront posés la dernière semaine de juillet ou début septembre.

- Le traçage des bandes blanches ainsi que la création des deux ralentisseurs seront réalisés après le raccordement électrique du transformateur.

Du gravier St Martin sera mis sur la bande de terrain situé le long du parking qui ne sera donc pas engazonnée.

◆ **Eclairage public :**

Un câble de la fibre optique a été accroché sur un poteau bois situé le long du parking de l'espace de loisirs qui devait être supprimé.

◆ **Social :**

Le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le 29 juin.

La journée portes ouvertes des maisons Ages et Vie aura lieu le 6 juillet de 9h à 18h. Pour les habitants de Montceaux, elle aura lieu sur rendez-vous le 05 juillet de 9h à 12h.

Un pot est organisé par Ages et Vie pour les élus et les membres du CCAS le 06 juillet à 18h30.

L'inauguration est prévue à la rentrée.

Une vidéo qui a été diffusée lors d'un journal télévisé est présentée au conseil municipal.

◆ **Communication :**

Le flash infos sera distribué début juillet.

Le devis de l'imprimerie Multitude pour la réalisation du prochain bulletin municipal est accepté (coût 2 015 euros HT). La commission va travailler sur le contenu du bulletin.

◆ **Scolaire :**

Le compte rendu de la réunion du conseil d'école qui a eu lieu le 23 juin est présenté.

La mairie a été remerciée pour le financement de la piscine de Châtillon à hauteur de 900 euros, l'augmentation des crédits pour l'achat du matériel scolaire en 2022 (48 euros par élève), l'achat d'un ordinateur neuf pour le bureau de la direction.

113 élèves sont inscrits à la prochaine rentrée scolaire.

Les enseignants sollicitent la commune pour :

- l'achat de matériel pour les classes maternelles et la salle de motricité (coût 506,06 euros)

- le financement de la piscine de Châtillon sur Chalaronne à hauteur de 900 euros pour l'année 2022/2023.

L'entreprise HORN est intervenue à l'école pour une fuite d'eau à la salle de motricité. Un suivi des chenaux sera fait régulièrement pour éviter l'écoulement des eaux pluviales sur la toiture.

◆ **Bâtiments communaux :**

Une réunion a été eu lieu en présence d'un intervenant du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain pour le suivi énergétique des bâtiments communaux.

◆ **Cimetière :**

Des plants de prêle ont envahi le cimetière suite à l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires. Afin de faciliter son entretien, il est envisagé d'engazonner certaines allées. Un devis a été demandé pour la fourniture des graines.

La commission travaillera sur la modification du règlement intérieur du cimetière.

Il a été constaté l'abandon de plusieurs concessions perpétuelles ; une procédure devra être engagée pour la reprise de ces concessions.

◆ Animation :

Des pièces détachées ont été reçues pour la remise en état de plusieurs décors de Noël.

Le projet d'illumination de l'église est présenté (installation de spots pour illuminer les façades).

L'église ne sera pas ouverte pour les journées européennes du patrimoine qui auront lieu les 17 et 18 septembre.

Le point est fait sur la manifestation Rêves de cirque qui a eu lieu le 17 juin. Les trois associations ont réalisé une recette de 270 euros chacune.

L'ASSGM a fêté les 40 ans du club le 25 juin.

La fête de l'école a eu lieu le 25 juin.

Le centre social MJC l'Embarcadère organise des animations à destination des familles et des enfants le mercredi matin 27 juillet sur l'espace situé à proximité de la salle polyvalente.

Le président du club de tarot 3 Rivières a questionné la commune sur l'organisation d'un forum des associations à Montceaux. Cet évènement n'existe pas sur la commune mais celui qui est organisé à Montmerle sur Saône peut accueillir les associations d'autres communes.

Divers

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- Monsieur le Maire a assisté dernièrement à une rencontre élus et gendarmerie. Un nouveau gendarme est le référent de la commune. Il a été constaté un nombre limité de faits divers sur la commune en 2021.

- Monsieur le Maire fait part des nouvelles règles de publicité des actes du Conseil Municipal qui prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2022, à savoir :

. Suppression du compte rendu des séances du Conseil Municipal.

. Affichage de la liste des délibérations et mise en ligne sur le site internet de la commune.

. Procès verbal de la séance du conseil municipal arrêté au commencement de la séance suivante puis publié sur le site internet.

- La nomenclature comptable de la commune changera au 1^{er} janvier 2023 ; la M14 sera remplacée par la M57.

- La cérémonie du 14 juillet aura lieu cette année à 10 heures 15 à Montmerle sur Saône.

- Un point est fait le déploiement du réseau fibre optique sur le territoire de la commune.

- La trésorerie de Chatillon sur Chalaronne a rappelé que les communes de moins de 1 500 habitants ne sont pas obligées de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale pour assurer son action sociale de proximité ; la commune a répondu qu'elle souhaitait le maintenir.

- Des nuisances sont constatées aux Rivaux qui sont dues à la circulation de véhicules intervenant sur le chantier d'aménagement d'un lotissement.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 août 2022.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt heures cinq minutes.

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

